

Conférence annuelle d'examen de la sécurité
Session III : Sécurité globale
Intervention de l'Ambassadeur Yves DOUTRIAUX
Représentant Permanent de la France auprès de l'OSCE

Vienne, 24 juin 2004

Je remercie les key-note speakers, qui ont bien mis l'accent sur les différents aspects du défi auquel sont confrontés les Etats de l'OSCE sur les questions de sécurité : l'émergence de nouvelles menaces, le plus souvent diffuses et de niveau infra-étatique, qui appellent de nouvelles réponses de la part de l'OSCE.

I/ Les décisions prises en 2003 :

Vous avez cité l'exemple du Document sur les stocks de munitions (qui résulte d'une initiative de la France et des Pays-Bas), mais aussi celui des MANPADS, deux thèmes auxquels ma délégation a apporté sa contribution dans cette enceinte au cours de l'année 2003. Dans ces deux domaines, il faut maintenant mettre en œuvre nos décisions. Nous sommes prêts à y contribuer. Il nous semblerait également intéressant que soit proposé, lors de la prochaine Assemblée Générale des Nations Unies, un projet de résolution sur les stocks de munitions, à l'exemple de ce qui s'est fait en 2003 sur les ALPC.

II/ Les grands instruments existants :

1) Les instruments qui ont été définis et adoptés dans ce cadre, Traité FCE, « Ciel ouvert », Document de Vienne sur les Mesures de Confiance et de Sécurité, demeurent pleinement valables .

Avec la combinaison de ces trois instruments, le continent européen constitue un exemple unique, fondé sur une approche coopérative de la sécurité entre tous les Etats, principe qui est au cœur de l'OSCE depuis la Charte d'Helsinki en 1975.

2) Avant de se poser la question de leur adéquation au contexte stratégique en Europe, il conviendrait plutôt de s'attacher à leur mise en œuvre effective, à leur universalisation et enfin à leur amélioration.

- Leur universalisation : on reproche souvent à ces instruments d'avoir été conçus et développés dans le contexte de la guerre froide : je constate pour ma part que ces instruments, conclus entre les membres des deux anciennes alliances militaires, ont vocation à s'ouvrir à l'adhésion de l'ensemble des Etats de la zone OSCE. Ceci est déjà le cas pour le traité « Ciel ouvert » depuis son entrée en vigueur, et qu'une dizaine d'Etats ont déjà rejoint; cela sera valable également pour le traité FCE adapté. Tous les Etats de l'OSCE pourraient ainsi participer à un système commun de sécurité, fondé sur des principes admis par tous.

Le débat sur la ratification du traité FCE adapté s'inscrit au cœur de cette problématique. Je salue à cet égard l'annonce faite par la Délégation russe de la ratification prochaine du Traité FCE adapté par la Douma, qui pose néanmoins la

question suivante : comment peut-on envisager l'entrée en vigueur d'un traité, alors même que tous les Etats parties ne sont pas en conformité avec certains des principes fondamentaux qu'il énonce ?

- leur mise en œuvre effective : Si l'on considère les travaux des différents groupes ou conférences chargés du suivi de la mise en œuvre de ces instruments, je crois que la situation reste perfectible.
Considérons par exemple, pour ce qui concerne le Document de Vienne, la participation aux échanges d'informations, aux activités de contacts, mais aussi l'inégale participation des Etats aux activités d'inspection.
- leur amélioration : l'évolution de la structure des forces armées, des matériels majeurs nous amène naturellement à considérer la pertinence de nos instruments face à de nouvelles réalités militaires.
Le débat sur la modernisation du Document de Vienne nous paraît s'inscrire dans cette perspective. Cela ne signifie pas que rien ne peut être fait dans l'immédiat. Des aménagements peuvent être apportés. La France a fait des propositions relatives à la notification volontaire des activités militaires les plus importantes qui sont conduites chaque année sur le territoire d'un Etat partie. Nous sommes prêts à y travailler avec la délégation turque.

III/ Les nouveaux chantiers :

Enfin l'OSCE pourrait se pencher sur la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU relative aux armes de destruction massives (ADM) et aux acteurs non étatiques ; l'OSCE pourrait jouer un rôle de « Clearing house » des éventuelles demandes d'assistances techniques des Etats participants.

IV/ L'idée d'un séminaire sur les doctrines militaires :

Il s'agit-là d'une idée intéressante sur laquelle ma délégation est ouverte.